

# Délibération sur les engagements de la commune de Déville dans le cadre de la COP 21 de la Métropole Rouen Normandie

## Conseil Municipal du 06/12/2018

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

Selon la Loi TECV, l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial s'applique à tout territoire de plus de 20 000 habitants. La Métropole Rouen Normandie est donc concernée par cette obligation réglementaire.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

La Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale.

Cette COP 21 locale doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "*Engagements COP21*", seront rassemblés dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Maire propose que la commune de Déville les Rouen inscrive à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les 17 engagements suivants :

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergies (électricité, gaz) sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics d'ici 2020, afin d'identifier les bâtiments ou postes énergivores et mesurer l'impact des prochaines opérations de rénovation

2. Comme cela a déjà été fait pour la Mairie, la Maison des arts et plusieurs écoles, réalisation en 2018, d'un programme d'audits énergétiques portant sur 3 bâtiments du patrimoine communal, afin d'identifier les améliorations thermiques possibles et de prioriser les travaux et investissement à programmer : Halle du Pont Roulant, Gymnase Ladoumègue, Gymnase Guynemer
3. Élaboration d'un plan d'éclairage visant à planifier le renouvellement sous 5 ans des éclairages intérieurs des bâtiments et équipements municipaux, prévoyant notamment : Remplacement des éclairages énergivores des équipements et terrains sportifs (projecteurs, spots...) par des éclairages plus économes, Remplacement des éclairages traditionnels des écoles maternelles et primaires par des éclairages de type LED, Pose de détecteurs de présence dans les couloirs, sanitaires et salles de classe
4. Dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine municipale prévue en 2020, intégration d'objectifs de performance énergétique et environnementale au projet : Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur, Orientation des baies vitrées permettant d'optimiser les apports solaires passifs, Toiture végétalisée, Récupération de la chaleur de l'eau des bassins, Récupération de la chaleur de l'air extrait, Recyclage de l'eau de lavage des filtres ultrafiltration, Gestion technique contrôlée (GTC) du bâtiment, Équipement des couloirs, vestiaires et bassins en éclairages LED, Etude de la pose de panneaux photovoltaïques, etc.
5. D'ici 2020, réalisation d'études de faisabilité visant à envisager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur certains bâtiments comme les salles municipales, comme cela a été fait sur l'école Charpak, ou le raccordement au réseau de chauffage (ZAC des rives de la Clairette, piscine, Résidence Hortensias...)
6. Intégration d'un taux minimal de 50% d'électricité dite « verte » lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement de la ville
7. Acquisition progressive de véhicules « à faibles émissions » dans la flotte municipale (électrique, GNV...).
8. Réalisation, d'ici fin 2019, des diagnostics Qualité de l'Air Intérieur sur les écoles maternelles, primaires, et la Maison de la petite enfance
9. Participation dès 2019 des agents administratifs en charge des achats et des marchés publics de la ville aux formations du Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Responsable
10. Réflexion sur la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Administration au sein des services communaux
11. Élaboration et mise en œuvre d'une politique Papier au sein des services municipaux : Achat de papier partiellement recyclé et/ou labellisé FSC ou PEFC, Paramétrage par défaut des imprimantes et copieurs en recto/verso noir et blanc, Sensibilisation des agents à la maîtrise des impressions, Mise en place progressive de la dématérialisation des documents

12. En partenariat avec les organismes HLM, réaliser la rénovation thermique des logements HLM, comme cela a déjà été fait pour les deux tiers du parc HLM de la commune

Face aux conséquences du changement climatique, la commune s'engage dans quatre directions :

13. Sur l'eau : en lien avec le nouveau syndicat de bassin versant, prévention des risques inondations (réfection des berges, mise en œuvre des préconisations du SAGE, ...), entretien régulier des rivières ; En régie limitation de la consommation d'eau (remplacement de certains fleurissements par des plantations persistantes moins consommatrices en eau, recyclage eau nouvelle piscine...)
14. Sur la biodiversité : éco pâturage, tonte raisonnées, zéro phyto, plantation de nouveaux arbres, remplacement de certains fleurissements par des plantations persistantes moins consommatrices en eau, etc.
15. Végétalisation progressive du cimetière municipal, dans un objectif de suppression totale des produits phytosanitaires et de changement des pratiques d'entretien.
16. Sur l'alimentation : en poursuivant le Développement du bio et du local dans la restauration scolaire, et la gestion stricte des produits alimentaires consommés pour minimiser le gaspillage alimentaire
17. Éducation à la protection de l'environnement par des interventions dans les écoles, le Conseil municipal des jeunes, ou des expositions à la médiathèque.

